Conseil départemental
Mardi 3 novembre 2026

Orientations budgétaires **Faire aussi bien avec moins**



« Gel ou baisse des dotations, mise à contribution au redressement des finances publiques, dispositions règlementaires décuplées et donc sources de dépenses supplémentaires... Pour les Départements, l'équation budgétaire sera bientôt insoluble.

Le Département des Hautes-Alpes, comme tous les Départements de France, est aujourd'hui confronté à cet étranglement d'autant plus complexe qu'il ne dispose à la suite des différentes réformes d'aucun levier sur ses recettes.

Les élus départementaux sont donc obligés de réfléchir autrement et de construire le budget du Département différemment.

L'Exécutif départemental redit aujourd'hui, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, sa volonté de maintenir une capacité d'investissement forte pour le Département, afin de préparer les Hautes-Alpes à leur avenir.

Cette ambition passe par de nécessaires économies à réaliser ailleurs, sur le fonctionnement de la Collectivité. Un effort indispensable pour l'économie de notre territoire, son aménagement et son attractivité. »

Jean-Marie BERNARD,
Président du Département

Patrick RICOU
vice-Président chargé des finances

Hautes-Alpes
le département

hautes-alpes.fr

Orientations budgétaires
Un effet ciseau de plus en plus tangible

Des recettes qui baissent (du fait de la diminution des dotations de l'État, de la baisse de la fiscalité dynamique) alors que les dépenses augmentent (sous le coup de l'inflation, des hausses décidées de revalorisation des allocations individuelles, du point d'indice, du coût des énergies...).

Voilà les deux courbes des recettes et des dépenses qui se rapprochent dangereusement, réduisant drastiquement la capacité d'autofinancement de la Collectivité et donc sa capacité à mener ses propres projets.

C'est la situation que vit aujourd'hui le Département des Hautes-Alpes. Pourquoi ?

Une dynamique neutralisée

Les ressources (recettes) du Département des Hautes-Alpes sont aujourd'hui très largement dépendantes des dotations de l'État.

- La part de taxe foncière perçue par le Département a été remplacée par une fraction de TVA. L'inflation, théoriquement, devrait être bénéfique aux finances départementales. Elle ne le sera pas. Parce que le projet de loi de finances 2027 prévoit une minoration de la progression des recettes de TVA liée à l'inflation. Manque à gagner pour les Hautes-Alpes : 1 600 000€.
- Baisse du fonds de compensation de la TVA : la baisse du taux de compensation de la TVA payée par le Département sur ses propres projets et chantiers a un impact direct sur les ressources : 50 000€ de remboursement de la TVA en moins par tranche d'un million d'euros de travaux. Manque à gagner pour les Hautes-Alpes : 1 200 000€.
- Contribution au redressement des finances nationales : 60% des Départements sont concernés par la "contribution progressive des collectivités à l'effort budgétaire" voulue par le projet de loi de finances du Gouvernement. La mesure vise à prélever 2,5 milliards d'euros sur les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales. Manque à gagner pour les Hautes-Alpes : 2 100 000€.

Dépenses : une courbe ascendante subie

- Dépenses sociales : tendance à la hausse du fait du vieillissement de la population et du coût toujours plus élevé de la prévention de perte d'autonomie ; du fait de la hausse du nombre des prises en charge au titre de la protection de l'enfance ; risque de hausse des dépenses de RSA du fait de la conjoncture économique en France aujourd'hui.
- Dépenses de fonctionnement : hausse du coût des énergies et matériaux.
- Dépenses de ressources humaines : poursuite de l'augmentation des cotisations employeur au titre des retraites ; effet en année pleine de la revalorisation du SMIC intervenue en juin 2026 ; adhésion obligatoire des employeurs territoriaux à un dispositif de prévoyance, généreront des charges supplémentaires qui devront être absorbées à moyens constants.



« Le projet de loi de finances 2027 tel qu'il a été élaboré et présenté par le Gouvernement est insoutenable pour nombre de Départements français. Si les Hautes-Alpes se sortent bien d'une conjoncture difficile depuis plusieurs années, force est de constater que l'étau se resserre sur elles aussi désormais.

En l'absence de majorité à l'Assemblée nationale, il est probable que le projet de budget ne soit pas adopté. Sauf à ce que le Gouvernement ait recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution ou que le budget soit mis en œuvre par ordonnance. Auquel cas, c'est la copie actuelle qui serait déclinée.

Respecter les principes d'orthodoxie budgétaires trop souvent oubliés au plus haut-niveau et conserver la capacité d'agir du Département pour son territoire et au bénéfice des Haut-Alpins sont les fondements qui guideront l'élaboration de notre budget 2027. »

Patrick RICOU
vice-Président chargé des finances